

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **George Weston Limitée présente une croissance du montant ajusté du bénéfice net de 10,6 % pour le premier trimestre de 2024**

**Toronto, Ontario, le 7 mai 2024** George Weston Limitée (TSX : WN) (« GWL » ou la « société ») a annoncé aujourd'hui ses résultats consolidés non audités pour les 12 semaines closes le 23 mars 2024<sup>2)</sup>.

Le Rapport du premier trimestre de 2024 de GWL a été déposé sur SEDAR+ et est disponible à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) ainsi que sous l'onglet « Centre des investisseurs » du site Web de la société, à l'adresse [www.weston.ca](http://www.weston.ca).

« Nos résultats du premier trimestre reflètent la progression constante et positive de nos activités opérationnelles, a déclaré Galen G. Weston, Président du Conseil et chef de la direction, George Weston Limitée. Loblaw a continué d'offrir valeur et service à ses clients, ce qui s'est traduit par une forte croissance des parts de marché, et Propriétés de Choix a enregistré des résultats stables sur les plans opérationnel et financier, alors qu'elle a su améliorer la qualité de son portefeuille. »

Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») a entamé l'année 2024 en enregistrant à nouveau de solides résultats sur les plans opérationnel et financier au cours du trimestre. Loblaw a continué à faire preuve d'excellence en matière de vente au détail dans l'ensemble de ses secteurs d'activité, ce qui a entraîné une croissance du chiffre d'affaires, une réduction des pertes liées aux stocks et une hausse du bénéfice. Ses bannières à escompte chefs de file du marché, ses marques contrôlées et ses offres personnalisées PC Optimum<sup>MC</sup> ont trouvé écho auprès des clients, ce qui s'est traduit par une hausse de l'achalandage en magasin, une forte croissance des parts de marché dans le secteur de l'alimentation au détail et une augmentation des produits qui se démarque par rapport à un taux d'inflation interne inférieur. Une croissance du chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail reflète la vigueur soutenue des ventes de produits de beauté offerts à l'avant du magasin et de produits contre la toux et le rhume. L'indice des prix à la consommation (l'« IPC ») des aliments achetés au magasin au Canada était à 1,9 % en mars, soit le niveau le plus bas enregistré depuis plus de deux ans, et inférieur à l'IPC global du premier trimestre de 2024. Le taux d'inflation interne du prix des aliments de Loblaw pour le trimestre a une fois de plus été inférieur à l'IPC des aliments achetés au magasin au Canada.

Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») a aussi commencé l'année en force, au premier trimestre, grâce à la forte demande soutenue de la part des locataires pour ses immeubles axés sur la nécessité et aux importantes hausses des taux de location pour son portefeuille d'immeubles industriels lors du renouvellement des baux. Propriétés de Choix a rehaussé une fois de plus la qualité de son portefeuille de premier plan grâce à la réalisation de transactions immobilières d'une valeur de plus de 60 millions de dollars et à l'exécution de projets d'aménagement d'une valeur d'environ 75 millions de dollars au cours du trimestre. Malgré l'incertitude macroéconomique actuelle, le bilan de Propriétés de Choix, qui figure parmi les plus solides du secteur, continue de lui procurer un avantage distinct en permettant à ses équipes de rester concentrées sur ses activités principales, à savoir la propriété, l'exploitation et l'aménagement de biens immobiliers.

**FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE DE 2024**

- Les produits se sont établis à 13 735 millions de dollars, en hausse de 602 millions de dollars, ou 4,6 %.
- Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> s'est élevé à 1 623 millions de dollars, en hausse de 116 millions de dollars, ou 7,7 %.
  - Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> lié aux sociétés d'exploitation cotées en bourse s'est chiffré à 1 631 millions de dollars, en hausse de 111 millions de dollars, ou 7,3 %.
- Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 236 millions de dollars (1,73 \$ par action ordinaire), une baisse de 190 millions de dollars, ou 44,6 %, attribuable à l'incidence nette défavorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement.
- Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>1)</sup> s'est chiffré à 312 millions de dollars, en hausse de 30 millions de dollars, ou 10,6 %.
  - L'apport des sociétés d'exploitation cotées en bourse au montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>1)</sup> s'est établi à 345 millions de dollars, en hausse de 26 millions de dollars, ou 8,2 %.
- Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire<sup>1)</sup> s'est établi à 2,30 \$, en hausse de 0,31 \$ par action ordinaire, ou 15,6 %.
- La société a racheté aux fins d'annulation 0,9 million d'actions ordinaires à un coût de 158 millions de dollars.
- Les flux de trésorerie disponibles<sup>1)</sup> du siège social de GWL se sont établis à 141 millions de dollars.
- Le dividende trimestriel par action ordinaire sera augmenté de 0,107 \$, ou 15,0 %, et passera de 0,713 \$ l'action ordinaire à 0,820 \$ l'action ordinaire.

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS**

La société exerce ses activités par l'intermédiaire de deux secteurs d'exploitation à présenter, à savoir Loblaw et Propriétés de Choix, qui sont toutes deux des entités cotées en bourse. Par conséquent, les états financiers de la société rendent compte de la consolidation de Loblaw et de Propriétés de Choix, qui a également une incidence sur ceux-ci. La consolidation de ces entités dans les états financiers de la société reflète l'incidence des éliminations, des ajustements intersectoriels et des autres ajustements de consolidation qui peuvent avoir une incidence positive ou négative sur les résultats consolidés de la société. En outre, la trésorerie et les placements à court terme, et les autres placements détenus par la société, ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives, sont reflétés dans le secteur « Siège social de GWL ». Pour aider nos investisseurs et les parties prenantes à comprendre les états financiers de la société et l'incidence de la consolidation, la société présente ses résultats en distinguant le secteur Loblaw, le secteur Propriétés de Choix, l'incidence de la consolidation de Loblaw et de Propriétés de Choix et, enfin, le siège social de GWL.

Les résultats de la société tiennent compte de l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable aux fluctuations considérables du cours des parts de fiducie de Propriétés de Choix, qui a été comptabilisé dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières. Les résultats de la société subissent l'incidence des fluctuations du cours de marché des parts de fiducie de Propriétés de Choix du fait que les parts de fiducie détenues par les porteurs de parts autres que la société sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs et présentées à titre de passif dans le bilan consolidé de la société. Les résultats financiers de la société sont touchés positivement lorsque le cours des parts de fiducie diminue et négativement lorsque le cours des parts de fiducie augmente.

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les périodes closes indiquées	12 semaines closes les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	23 mars 2024	25 mars 2023		
<b>Produits</b>	<b>13 735 \$</b>	<b>13 133 \$</b>	<b>602 \$</b>	<b>4,6 %</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>971 \$</b>	<b>957 \$</b>	<b>14 \$</b>	<b>1,5 %</b>
BAIIA ajusté <sup>1)</sup> découlant de ce qui suit :				
Loblaw	1 542 \$	1 446 \$	96 \$	6,6 %
Propriétés de Choix	241 \$	230 \$	11 \$	4,8 %
Incidences de la consolidation	(152) \$	(156) \$	4 \$	2,6 %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	1 631 \$	1 520 \$	111 \$	7,3 %
Siège social de GWL	(8) \$	(13) \$	5 \$	38,5 %
Montant ajusté du BAIIA <sup>1)</sup>	1 623 \$	1 507 \$	116 \$	7,7 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>1)</sup>	11,8 %	11,5 %		
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société</b>	<b>246 \$</b>	<b>436 \$</b>	<b>(190) \$</b>	<b>(43,6) %</b>
Loblaw <sup>i)</sup>	243 \$	221 \$	22 \$	10,0 %
Propriétés de Choix	142 \$	271 \$	(129) \$	(47,6) %
Incidences de la consolidation	(64) \$	3 \$	(67) \$	(2 233,3) %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	321 \$	495 \$	(174) \$	(35,2) %
Siège social de GWL	(85) \$	(69) \$	(16) \$	(23,2) %
<b>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société</b>	<b>236 \$</b>	<b>426 \$</b>	<b>(190) \$</b>	<b>(44,6) %</b>
<b>Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)</b>	<b>1,73 \$</b>	<b>3,01 \$</b>	<b>(1,28) \$</b>	<b>(42,5) %</b>
Loblaw <sup>i)</sup>	284 \$	268 \$	16 \$	6,0 %
Propriétés de Choix	109 \$	99 \$	10 \$	10,1 %
Incidences de la consolidation	(48) \$	(48) \$	– \$	– %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	345 \$	319 \$	26 \$	8,2 %
Siège social de GWL	(33) \$	(37) \$	4 \$	10,8 %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société <sup>1)</sup>	312 \$	282 \$	30 \$	10,6 %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire <sup>1)</sup> (en dollars)	2,30 \$	1,99 \$	0,31 \$	15,6 %

i) Apport de Loblaw, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

**Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société** s'est établi à 236 millions de dollars (1,73 \$ par action ordinaire) au premier trimestre de 2024, en baisse de 190 millions de dollars (1,28 \$ par action ordinaire) par rapport à la période correspondante de 2023. La diminution est attribuable à l'incidence nette défavorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 220 millions de dollars (1,59 \$ par action ordinaire), en raison principalement de ce qui suit :

- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 133 millions de dollars (0,93 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie en raison de la diminution du cours des parts de Propriétés de Choix;
- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 57 millions de dollars (0,40 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement attribuable à Propriétés de Choix, déduction faite de l'incidence de la consolidation;
- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 20 millions de dollars (0,16 \$ par action ordinaire) de la charge d'impôt différé à l'égard de l'écart externe lié à certaines actions de Loblaw attribuable à la participation de GWL dans le programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw;
- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 14 millions de dollars (0,11 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers d'Allied Properties Real Estate Investment Trust (« Allied ») découlant de la baisse du cours des parts d'Allied.

**Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>1)</sup>** s'est établi à 312 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en hausse de 30 millions de dollars, ou 10,6 %, comparativement à celui de la période correspondante de 2023. L'augmentation est attribuable à l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 26 millions de dollars de l'apport des sociétés d'exploitation cotées en bourse et à l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 4 millions de dollars du siège social de GWL, en raison principalement de l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des autres placements.

Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire<sup>1)</sup> s'est établi à 2,30 \$ au premier trimestre de 2024, en hausse de 0,31 \$ par action ordinaire, ou 15,6 %, par rapport à celui inscrit pour la période correspondante de 2023. La hausse est attribuable à la performance enregistrée en ce qui a trait au montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires<sup>1)</sup>, comme il est décrit ci-dessus, et à l'incidence favorable des actions rachetées aux fins d'annulation au cours des 12 derniers mois (0,10 \$ par action ordinaire) aux termes du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

## AUTRES QUESTIONS LIÉES À L'ENTREPRISE (INFORMATIONS CONSOLIDÉES)

**ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE GWL** La société a réalisé les activités de financement liées au siège social de GWL suivantes :

**Offre publique de rachat dans le cours normal des activités – Actions rachetées et annulées** Au premier trimestre de 2024, la société a racheté et annulé 0,9 million d'actions (1,4 million d'actions en 2023) pour une contrepartie totale de 158 millions de dollars (231 millions de dollars en 2023) dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Au 23 mars 2024, le nombre d'actions émises et en circulation de la société, déduction faite des actions détenues en fiducie, s'élevait à 133,8 millions (139,3 millions d'actions au 25 mars 2023).

Au cours du premier trimestre de 2024, la société a souscrit à un régime d'achat automatique d'actions (le « RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait pas active sur le marché.

Voir la note 11, « Capital social », des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du premier trimestre de 2024 de la société pour plus de précisions.

**Participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw** La société participe à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw afin de conserver son pourcentage de participation. Au premier trimestre de 2024, Loblaw a racheté 1,2 million d'actions (1,6 million d'actions en 2023) auprès de la société pour une contrepartie totale de 182 millions de dollars (188 millions de dollars en 2023).

**ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE** Après la clôture du premier trimestre de 2024, GWL et deux filiales de Wittington Investments, Limited ont investi conjointement 10 millions de dollars dans une société tierce, investissement auquel la société a contribué à hauteur de 4 millions de dollars.

**RÉSULTATS PAR SECTEUR D'EXPLOITATION**

Le tableau qui suit présente les principales mesures de rendement de la société par secteur.

(en millions de dollars)	12 semaines closes les									
	23 mars 2024					25 mars 2023				
	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Total	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Total
<b>Produits</b>	<b>13 581 \$</b>	<b>349 \$</b>	<b>(195) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>13 735 \$</b>	12 995 \$	325 \$	(187) \$	– \$	13 133 \$
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>859 \$</b>	<b>207 \$</b>	<b>(86) \$</b>	<b>(9) \$</b>	<b>971 \$</b>	767 \$	306 \$	(102) \$	(14) \$	957 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation <sup>1)</sup>	966	240	(73)	(9)	1 124	885	229	(61)	(14)	1 039
Montant ajusté du BAIIA <sup>1)</sup>	1 542 \$	241 \$	(152) \$	(8) \$	1 623 \$	1 446 \$	230 \$	(156) \$	(13) \$	1 507 \$
<b>Charges d'intérêts nettes et autres charges financières</b>	<b>194 \$</b>	<b>65 \$</b>	<b>(43) \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>215 \$</b>	181 \$	35 \$	(145) \$	– \$	71 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>1)</sup>	194	131	(50)	(1)	274	181	130	(48)	–	263
<b>Bénéfice avant impôt sur le résultat</b>	<b>665 \$</b>	<b>142 \$</b>	<b>(43) \$</b>	<b>(8) \$</b>	<b>756 \$</b>	586 \$	271 \$	43 \$	(14) \$	886 \$
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>178 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>21 \$</b>	<b>65 \$</b>	<b>264 \$</b>	151 \$	– \$	40 \$	43 \$	234 \$
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat <sup>1)</sup>	207	–	25	13	245	182	–	35	11	228
<b>Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>244 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>246 \$</b>	214 \$	– \$	– \$	2 \$	216 \$
<b>Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	–	–	–	10	10
<b>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société</b>	<b>243 \$</b>	<b>142 \$</b>	<b>(64) \$</b>	<b>(85) \$</b>	<b>236 \$</b>	221 \$	271 \$	3 \$	(69) \$	426 \$
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société <sup>1)</sup>	284	109	(48)	(33)	312	268	99	(48)	(37)	282

Le poste « Incidence de la consolidation » tient compte des éléments suivants :

(en millions de dollars)	12 semaines closes les									
	23 mars 2024					25 mars 2023				
	Produits	Résultat d'exploitation	Montant ajusté du BAIIA <sup>1)</sup>	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires <sup>1)</sup>	Produits	Résultat d'exploitation	Montant ajusté du BAIIA <sup>1)</sup>	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires <sup>1)</sup>
Élimination des produits locatifs intragroupe	(198) \$	(14) \$	(14) \$	– \$	(12) \$	(189) \$	(28) \$	(28) \$	– \$	(23) \$
Élimination des contrats de location internes	3	(14)	(108)	(28)	10	2	(21)	(116)	(26)	4
Élimination des transactions immobilières intersectorielles	–	(30)	(30)	–	(26)	–	(10)	(12)	–	(10)
Comptabilisation des amortissements des immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix classés par la société comme des immobilisations corporelles et évalués au coût	–	(15)	–	–	(15)	–	–	–	–	(4)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	–	(13)	–	(1)	–	–	(43)	–	–	–
Distributions sur les parts échangeables versées par Propriétés de Choix à CWL	–	–	–	(75)	75	–	–	–	(74)	74
Distributions sur les parts de fiducie versées par Propriétés de Choix, à l'exclusion des montants versés à GWL	–	–	–	53	(53)	–	–	–	52	(52)
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	–	–	–	67	–	–	–	–	95	–
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	–	–	–	(59)	–	–	–	–	(192)	–
Charge d'impôt sur le bénéfice lié à Propriétés de Choix	–	–	–	–	(27)	–	–	–	–	(37)
<b>Total</b>	<b>(195) \$</b>	<b>(86) \$</b>	<b>(152) \$</b>	<b>(43) \$</b>	<b>(48) \$</b>	<b>(187) \$</b>	<b>(102) \$</b>	<b>(156) \$</b>	<b>(145) \$</b>	<b>(48) \$</b>

### Résultats d'exploitation de Loblaw

Loblaw compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail et Services financiers. Le secteur Vente au détail de Loblaw comprend principalement les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail. Loblaw offre aux Canadiens des produits d'alimentation, des services pharmaceutiques et de soins de santé, des produits de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale et des services financiers.

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les périodes closes indiquées	12 semaines closes les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	23 mars 2024	25 mars 2023		
Produits	13 581 \$	12 995 \$	586 \$	4,5 %
Résultat d'exploitation	859 \$	767 \$	92 \$	12,0 %
Montant ajusté du BAIIA <sup>1)</sup>	1 542 \$	1 446 \$	96 \$	6,6 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>1)</sup>	11,4 %	11,1 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	690 \$	675 \$	15 \$	2,2 %

**Produits** Les produits de Loblaw ont augmenté de 586 millions de dollars, ou 4,5 %, au premier trimestre de 2024, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023 pour s'établir à 13 581 millions de dollars, en raison d'une hausse du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail et des produits tirés du secteur Services financiers.

Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est chiffré à 13 290 millions de dollars, en hausse de 555 millions de dollars, ou 4,4 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2023. L'augmentation s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- Le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail s'est chiffré à 9 409 millions de dollars (9 011 millions de dollars en 2023) et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 3,4 % (3,1 % en 2023);
  - l'IPC des aliments achetés au magasin s'est établi à 2,6 % (10,5 % en 2023), ce qui est supérieur à l'inflation interne du prix des aliments de Loblaw;
  - l'achalandage en magasin du secteur de l'alimentation au détail a augmenté et la taille du panier d'épicerie a fléchi.
- Le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail s'est établi à 3 881 millions de dollars (3 724 millions de dollars en 2023) et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail s'est accru de 4,0 % (7,4 % en 2023);
  - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé a augmenté de 7,3 % (4,7 % en 2023). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances a augmenté de 4,0 % (diminution de 1,9 % en 2023) et la valeur moyenne des ordonnances s'est accrue de 2,0 % (6,0 % en 2023);
  - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a augmenté de 0,7 % (10,3 % en 2023).

Les produits tirés du secteur Services financiers se sont accrues de 35 millions de dollars, ou 10,7 %, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023 pour s'établir à 361 millions de dollars, en raison surtout de la hausse des produits d'intérêts découlant de l'augmentation des créances sur cartes de crédit et de la hausse du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*.

**Résultat d'exploitation** Le résultat d'exploitation de Loblaw a augmenté de 92 millions de dollars, ou 12,0 %, au premier trimestre de 2024, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2023 pour s'établir à 859 millions de dollars.

**Montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup>** Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> de Loblaw a augmenté de 96 millions de dollars, ou 6,6 %, au premier trimestre de 2024, comparativement à celui inscrit à la période correspondante de 2023 pour s'établir à 1 542 millions de dollars, en raison d'une hausse de 62 millions de dollars enregistrée par le secteur Vente au détail et d'une augmentation de 34 millions de dollars enregistrée par le secteur Services financiers.

Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> du secteur Vente au détail a augmenté de 62 millions de dollars, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2023 en raison d'une hausse de 224 millions de dollars de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une augmentation de 162 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail.

- La marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail s'est établie à 31,6 %, en hausse de 30 points de base, comparativement à celle inscrite à la période correspondante de 2023, en raison principalement des améliorations des marges brutes du secteur des pharmacies au détail, attribuables essentiellement à la composition des ventes et à la réduction des pertes liées aux stocks.
- Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail se sont établis à 20,7 %, soit une hausse de 40 points de base, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023, du fait principalement de l'incidence, d'un exercice à l'autre, de certaines activités immobilières et des coûts de main-d'œuvre engagés, ainsi que des coûts liés à l'optimisation du réseau.

Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> du secteur Services financiers a augmenté de 34 millions de dollars, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2023 en raison surtout de la hausse des produits dont il est question plus haut et de la diminution des charges liées à l'acquisition de clients et des coûts d'exploitation, y compris le financement lié à la commercialisation dans le cadre du lancement de la carte World Elite Mastercard<sup>MD</sup> Adeptes<sup>MC</sup> PC et les avantages associés au renouvellement d'un accord à long terme avec Mastercard. Cette hausse a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des radiations contractuelles attribuable à la conjoncture macroéconomique actuelle ainsi que par l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de la provision pour pertes sur créances attendues.



**Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles** Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisés par Loblaw ont augmenté de 15 millions de dollars au premier trimestre de 2024, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023 pour s'établir à 690 millions de dollars. L'accroissement découle essentiellement d'une augmentation de l'amortissement des actifs loués et des actifs liés aux technologies de l'information (« TI ») et d'une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles liées aux conversions de magasins de détail, facteurs en partie contrebalancés par l'incidence de l'amortissement accéléré comptabilisé à l'exercice précédent en raison de la réévaluation de la durée d'utilité estimée de certains actifs liés aux TI. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du premier trimestre de 2024 tiennent compte de l'amortissement d'un montant de 114 millions de dollars (114 millions de dollars en 2023) des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») et de Lifemark Health Group (« Lifemark »).

**Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix**

Propriétés de Choix détient, gère et aménage un portefeuille de haute qualité d'immeubles commerciaux et résidentiels partout au Canada.

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les périodes closes indiquées	12 semaines closes les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	23 mars 2024	25 mars 2023		
Produits	349 \$	325 \$	24 \$	7,4 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	65 \$	35 \$	30 \$	85,7 %
Bénéfice net	142 \$	271 \$	(129) \$	(47,6) %
Fonds provenant des activités d'exploitation <sup>1)</sup>	187 \$	177 \$	10 \$	5,6 %

**Produits** Les produits de Propriétés de Choix se sont établis à 349 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en hausse de 24 millions de dollars, ou 7,4 %, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023, et ils tiennent compte des produits d'un montant de 11 millions de dollars provenant de la vente d'immeubles résidentiels au premier trimestre de 2024 et des produits d'un montant de 197 millions de dollars (189 millions de dollars en 2023) provenant de locataires de Loblaw.

Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la vente d'immeubles résidentiels, les produits se sont établis à 338 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en hausse de 13 millions de dollars, ou 4,0 %, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023, en raison essentiellement de ce qui suit :

- les taux de location plus élevés principalement en ce qui concerne le portefeuille d'immeubles de commerces de détail et d'immeubles industriels;
- les recouvrements de capital plus élevés;
- les acquisitions et les aménagements achevés;
- l'augmentation des paiements tirés des résiliations de baux.

**Charges d'intérêts nettes et autres charges financières** Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières de Propriétés de Choix se sont établies à 65 millions de dollars au premier trimestre de 2024, comparativement à 35 millions de dollars pour la période correspondante de 2023. L'augmentation de 30 millions de dollars découle essentiellement de l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 28 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B (les « parts échangeables ») attribuable à la baisse du cours des parts de Propriétés de Choix au cours du trimestre.

**Bénéfice net** Propriétés de Choix a comptabilisé un bénéfice net de 142 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en comparaison de 271 millions de dollars à la période correspondante de 2023. Cette diminution de 129 millions de dollars est attribuable essentiellement à ce qui suit :

- la variation défavorable, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement, y compris ceux détenus dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, de 95 millions de dollars;
- la variation défavorable, d'un exercice à l'autre, de 15 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers en raison d'une diminution du cours des parts d'Allied;
- l'augmentation des charges d'intérêts nettes et autres charges financières dont il est question ci-dessus;

facteurs en partie contrebalancés par :

- une augmentation des produits, comme il est décrit ci-dessus.

**Fonds provenant des activités d'exploitation<sup>1)</sup>** Les fonds provenant des activités d'exploitation<sup>1)</sup> se sont établis à 187 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en hausse de 10 millions de dollars par rapport à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023. La hausse s'explique essentiellement par une augmentation des produits locatifs, par les produits découlant de la vente d'immeubles résidentiels ainsi que par une hausse des produits d'intérêts, facteurs contrebalancés en partie par un accroissement des charges d'intérêts.

**PERSPECTIVES<sup>2)</sup>**

Les perspectives de la société pour 2024 demeurent inchangées, celle-ci prévoit encore que le montant ajusté du bénéfice net<sup>1)</sup> augmentera, grâce aux résultats affichés par ses secteurs d'exploitation, et prévoit utiliser la trésorerie excédentaire pour racheter des actions.

**Loblaw** Loblaw entend poursuivre son initiative d'excellence en matière de vente au détail tout en assurant la progression de ses initiatives de croissance, dans le but d'enregistrer des résultats opérationnels et financiers stables en 2024. Les secteurs d'activité de Loblaw demeurent bien positionnés pour répondre aux besoins courants des Canadiens.

Pour l'exercice 2024 entier, Loblaw continue de s'attendre à ce que :

- ses activités de vente au détail dégagent une croissance du bénéfice plus élevée que celle du chiffre d'affaires;
- la croissance du montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire<sup>1)</sup> se situe au haut de la fourchette à un chiffre;
- les investissements dans son réseau de magasins et ses centres de distribution se poursuivent grâce à des investissements d'un montant net de 1,8 milliard de dollars, ce qui reflète des investissements en capital bruts d'environ 2,2 milliards de dollars, déduction faite d'un produit tiré des cessions d'immeubles d'environ 400 millions de dollars;
- le remboursement de capital aux actionnaires puisse avoir lieu de par l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

**Propriétés de Choix** Les priorités de Propriétés de Choix consistent à préserver le capital, générer des flux de trésorerie stables et croissants, et accroître la valeur liquidative, le tout dans une perspective à long terme. Son portefeuille de grande qualité est principalement loué à des détaillants de produits de première nécessité ainsi qu'à des fournisseurs de logistique, qui sont moins sensibles à la volatilité économique et qui assurent donc la stabilité de l'ensemble de son portefeuille. Propriétés de Choix continue de bénéficier d'une tendance favorable à la location dans l'ensemble de son portefeuille et est bien positionnée pour mener à bien le renouvellement de ses contrats de location de 2024. Propriétés de Choix continue également de faire progresser son programme d'aménagement, en mettant l'accent sur les projets d'aménagement à vocation commerciale à court terme, qui lui permet l'ajout d'actifs immobiliers de haute qualité à son portefeuille à un coût raisonnable et d'accroître la valeur liquidative au fil du temps.

Propriétés de Choix est convaincue qu'elle demeurera toujours bien positionnée pour connaître du succès grâce à son modèle d'affaires, à la stabilité de ses locataires, à son solide bilan et à sa gestion financière disciplinée. En 2024, Propriétés de Choix continuera de se concentrer sur ses activités principales que sont les commerces de détail essentiels et le secteur industriel, sur sa plateforme résidentielle en pleine croissance et sur son important portefeuille de projets d'aménagement, et elle cible :

- des taux d'occupation stables dans l'ensemble du portefeuille, donnant lieu à une croissance, d'un exercice à l'autre, de 2,5 % à 3,0 % du REN des actifs comparables, selon la méthode de la comptabilité de trésorerie<sup>3)</sup>;
- des FPAE<sup>1)</sup> annuels par part après dilution<sup>3)</sup> de 1,02 \$ à 1,03 \$, soit une croissance de 2,0 % à 3,0 % d'un exercice à l'autre;
- des paramètres de levier financier élevés, visant un ratio du montant ajusté de la dette sur le montant ajusté du BAI(AJV)<sup>3)</sup> légèrement inférieur à 7,5x.

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues ainsi que le degré d'avancement et l'incidence des déploiements de systèmes de TI. Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent communiqué de presse, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Perspectives ». Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs, et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique « Risques d'entreprise et gestion des risques », du rapport de gestion inclus dans le Rapport annuel de 2023 de la société et de sa notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent communiqué de presse. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

## DÉCLARATION DE DIVIDENDES TRIMESTRIELS

Après la clôture du premier trimestre de 2024, le Conseil d'administration de la société a déclaré des dividendes trimestriels sur les actions ordinaires, les actions privilégiées de série I, les actions privilégiées de série III, les actions privilégiées de série IV et les actions privilégiées de série V de GWL, qui sont payables comme suit :

Actions ordinaires 0,820 \$ par action payable le 1<sup>er</sup> juillet 2024 aux actionnaires inscrits au 15 juin 2024;

Actions privilégiées, série I 0,3625 \$ par action payable le 15 juin 2024 aux actionnaires inscrits au 31 mai 2024;

Actions privilégiées, série III 0,3250 \$ par action payable le 1<sup>er</sup> juillet 2024 aux actionnaires inscrits au 15 juin 2024;

Actions privilégiées, série IV 0,3250 \$ par action payable le 1<sup>er</sup> juillet 2024 aux actionnaires inscrits au 15 juin 2024;

Actions privilégiées, série V 0,296875 \$ par action payable le 1<sup>er</sup> juillet 2024 aux actionnaires inscrits au 15 juin 2024.

## RAPPORT DU PREMIER TRIMESTRE DE 2024

Le Rapport annuel de 2023 et le Rapport du premier trimestre de 2024 à l'intention des actionnaires de la société sont disponibles sous l'onglet « Centre des investisseurs » du site Web de la société, à l'adresse [www.weston.ca](http://www.weston.ca), et ont été déposés sur SEDAR+ et sont disponibles à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Roy MacDonald, vice-président du groupe, Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à l'adresse [investor@weston.ca](mailto:investor@weston.ca).

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire de SEDAR+. Le présent communiqué de presse comprend les principales informations financières sur Loblaw, société ouverte dont les actions sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX »), et les principales informations financières sur Propriétés de Choix, fiducie de placement immobilier ouverte dont les parts sont négociées à la TSX. Pour un complément d'information sur Loblaw ou Propriétés de Choix, les lecteurs sont invités à consulter les documents que les sociétés déposent respectivement à l'occasion sur SEDAR+. Ces documents sont également disponibles sur le site Web respectif des sociétés, à l'adresse [www.loblaw.ca](http://www.loblaw.ca) et à l'adresse [www.choicereit.ca](http://www.choicereit.ca).

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée annuelle des actionnaires de George Weston Limitée se tiendra le mardi 7 mai 2024, à 11 h (HE), au Royal Conservatory, TELUS Centre for Performance and Learning, Koerner Hall, au 273, Bloor Street West, Toronto (Ontario) Canada. Les actionnaires qui se trouveront dans l'incapacité d'y assister en personne pourront participer à l'assemblée et voter en temps réel au moyen de la plateforme Web <https://web.lumiagm.com/211044046> (mot de passe de l'assemblée : george2024) et par téléphone. Pour accéder à la conférence audio, veuillez composer le 1-866-338-5272 (anglais) ou le 1-866-338-6190 (français). L'enregistrement sera disponible après la conférence au 647-483-1416 ou au 1-877-454-9859. Pour y accéder, composez le code suivant : 5629890#. Pour plus de précisions sur la manière de participer, d'assister ou de voter à l'assemblée annuelle des actionnaires par l'intermédiaire de la plateforme virtuelle ou par téléphone, veuillez consulter le document « Guide du participant – assemblée virtuelle de Lumi » disponible à l'adresse suivante : <https://weston.ca/fr/Annual-Meeting.aspx>.

This report is available in English.

---

### Notes de fin de document

---

- 1) Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » figurant en Annexe 1 du présent communiqué de presse, qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
  - 2) Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs. Voir la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse et du Rapport annuel de 2023 de la société pour une analyse des principaux facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et des projections formulées aux présentes et pour connaître les principaux facteurs et hypothèses pris en compte lors de l'établissement de ces énoncés. Le présent communiqué de presse devrait être lu en parallèle avec les documents que GWL dépose, à l'occasion, auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières et qui peuvent être consultés à [www.weston.ca](http://www.weston.ca) et à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).
  - 3) Pour un complément d'information sur les mesures de Propriétés de Choix, voir le Rapport annuel de 2023 déposé par Propriétés de Choix, qui est disponible à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) ou à [www.choicereit.ca](http://www.choicereit.ca).
-

**ANNEXE 1 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES**

La société a recours à des mesures et ratios financiers non conformes aux PCGR et autres mesures financières et ratios financiers étant donné qu'elle estime que ces mesures et ratios fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer avec exactitude sa performance et sa situation financières.

De plus, certaines mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières de Loblaw et de Propriétés de Choix sont incluses dans le présent document. Pour un complément d'information sur ces mesures, il y a lieu de se reporter aux documents déposés par Loblaw et Propriétés de Choix qui sont disponibles à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) ou à [www.loblaw.ca](http://www.loblaw.ca) ou [www.choicereit.ca](http://www.choicereit.ca), respectivement.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société ajuste ces éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

**MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA** La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de ses activités courantes et à prendre des décisions à cet égard, ainsi qu'à évaluer sa capacité de générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société établi conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	12 semaines closes les									
	23 mars 2024					25 mars 2023				
	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société					246 \$					436 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :										
Participations ne donnant pas le contrôle					246					216
Impôt sur le résultat					264					234
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières					215					71
Résultat d'exploitation	859 \$	207 \$	(86) \$	(9) \$	971 \$	767 \$	306 \$	(102) \$	(14) \$	957 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	114 \$	– \$	– \$	– \$	114 \$	114 \$	– \$	– \$	– \$	114 \$
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	–	30	–	–	30	–	15	–	–	15
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	–	3	13	–	16	–	(92)	43	–	(49)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	(7)	–	–	–	(7)	3	–	–	–	3
Perte (profit) sur la vente d'immeubles non exploités	–	–	–	–	–	1	–	(2)	–	(1)
Éléments d'ajustement	107 \$	33 \$	13 \$	– \$	153 \$	118 \$	(77) \$	41 \$	– \$	82 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	966 \$	240 \$	(73) \$	(9) \$	1 124 \$	885 \$	229 \$	(61) \$	(14) \$	1 039 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, exclusion faite de l'incidence de l'ajustement dont il est question ci-dessus <sup>i)</sup>	576	1	(79)	1	499	561	1	(95)	1	468
Montant ajusté du BAIIA	1 542 \$	241 \$	(152) \$	(8) \$	1 623 \$	1 446 \$	230 \$	(156) \$	(13) \$	1 507 \$

- i) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'un amortissement comptabilisé par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark.

Les éléments suivants ont influé sur le montant ajusté du BAIIA de 2024 et de 2023 :

**Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark** L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 6 milliards de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'établira à environ 500 millions de dollars jusqu'en 2024 et diminuera par la suite.

L'acquisition de Lifemark en 2022 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 299 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

**Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers** Propriétés de Choix a reçu des parts de catégorie B d'Allied à titre de contrepartie de la cession de six actifs de bureaux par Propriétés de Choix à Allied réalisée en 2022. Propriétés de Choix a comptabilisé ces parts comme un placement dans des titres immobiliers. Le placement dans des titres immobiliers est exposé aux fluctuations du cours de marché des parts de fiducie d'Allied. Une augmentation (diminution) du cours de marché des parts de fiducie d'Allied entraîne la comptabilisation d'un produit (d'une charge) dans le résultat d'exploitation.

**Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement** La société évalue les immeubles de placement à la juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

**Ajustement de la juste valeur des dérivés** Loblaw est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, Loblaw a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité liée aux prix du carburant et du cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que Loblaw utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par Loblaw; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

**Perte (profit) sur la vente d'immeubles non exploités** Au premier trimestre de 2024, Loblaw n'a comptabilisé aucun profit ni aucune perte sur la vente d'immeubles non exploités (perte de 1 million de dollars en 2023).

Au premier trimestre de 2023, Propriétés de Choix a cédé un immeuble et a enregistré une perte, qu'elle a comptabilisée comme un ajustement de la juste valeur des immeubles de placement. À la consolidation, la société a comptabilisé cet immeuble au coût, diminué du cumul de l'amortissement, dans les immobilisations corporelles. Ainsi, au premier trimestre de 2023, à la consolidation, un profit additionnel de 2 millions de dollars a été pris en compte dans le résultat d'exploitation.

**MONTANT AJUSTÉ DES CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES** La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation des coûts de financement nets courants.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières établies conformément aux PCGR et présentées pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	12 semaines closes les	
	23 mars 2024	25 mars 2023
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	215 \$	71 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :		
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	59	192
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	274 \$	263 \$

En plus de certains éléments décrits ci-dessus à la rubrique « Montant ajusté du BAIIA », l'élément suivant a influé sur le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières de 2024 et de 2023 :

**Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie** La société est exposée aux fluctuations du cours de marché en raison des parts de fiducie de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts de fiducie sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs, sous réserve de certaines restrictions. Ce passif est comptabilisé à la juste valeur à chaque date de présentation de l'information financière selon le cours de marché des parts de fiducie à la clôture de chaque période. Une augmentation (diminution) du cours de marché des parts de fiducie entraîne la comptabilisation de charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières.

**MONTANT AJUSTÉ DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET MONTANT AJUSTÉ DU TAUX D'IMPÔT EFFECTIF** La société considère le montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt et du taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt établi conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	12 semaines closes les	
	23 mars 2024	25 mars 2023
Montant ajusté du résultat d'exploitation <sup>i)</sup>	1 124 \$	1 039 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>i)</sup>	274	263
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	850 \$	776 \$
Impôt sur le résultat	264 \$	234 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :		
Incidence fiscale des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt <sup>ii)</sup>	33	26
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	(52)	(32)
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	245 \$	228 \$
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt	34,9 %	26,4 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt	28,8 %	29,4 %

- i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté ci-dessus.
- ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du BAIIA, ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt.

En plus de certains éléments décrits aux rubriques « Montant ajusté du BAIIA » et « Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières » ci-dessus, l'élément suivant a influé sur le montant ajusté de l'impôt sur le résultat et le montant ajusté du taux d'impôt effectif de 2024 et de 2023 :

**Écart externe lié à certaines actions de Loblaw** La société a comptabilisé une charge d'impôt différé de 52 millions de dollars au premier trimestre de 2024 (32 millions de dollars en 2023) à l'égard des différences temporaires au titre du placement de GWL dans certaines actions de Loblaw qui sont censées s'inverser dans un avenir prévisible compte tenu de la participation de GWL dans l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw.



**MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D’ACTIONS ORDINAIRES ET MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE** La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d’actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire comme des mesures utiles pour l’évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l’exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d’actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d’actions ordinaires de la société pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	12 semaines closes les	
	23 mars 2024	25 mars 2023
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	246 \$	436 \$
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(10)	(10)
Bénéfice net disponible aux porteurs d’actions ordinaires de la société	236 \$	426 \$
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	(2)	(2)
Bénéfice net disponible aux porteurs d’actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	234 \$	424 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	246 \$	436 \$
Éléments d’ajustement (se reporter au tableau suivant)	76	(144)
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	322 \$	292 \$
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(10)	(10)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d’actions ordinaires de la société	312 \$	282 \$
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	(2)	(2)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d’actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	310 \$	280 \$
Nombre moyen pondéré d’actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	134,9	140,7

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire établis conformément aux PCGR et présentés pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	12 semaines closes les											
	23 mars 2024					25 mars 2023						
	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société					Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société					Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)
	Loblaw <sup>i)</sup>	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés	Chiffres consolidés	Loblaw <sup>i)</sup>	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés	Chiffres consolidés
Montant présenté	243 \$	142 \$	(64) \$	(85) \$	236 \$	1,73 \$	221 \$	271 \$	3 \$	(69) \$	426 \$	3,01 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants <sup>ii)</sup> :												
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	45 \$	– \$	– \$	– \$	45 \$	0,34 \$	45 \$	– \$	– \$	– \$	45 \$	0,32 \$
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	–	30	(2)	–	28	0,21	–	15	(1)	–	14	0,10
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	–	4	10	–	14	0,10	–	(92)	49	–	(43)	(0,30)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	(4)	–	–	–	(4)	(0,03)	1	–	–	–	1	0,01
Perte (profit) sur la vente d'immeubles non exploités	–	–	–	–	–	–	1	–	(2)	–	(1)	(0,01)
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	–	–	–	52	52	0,39	–	–	–	32	32	0,23
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	–	–	(59)	–	(59)	(0,44)	–	–	(192)	–	(192)	(1,37)
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	–	(67)	67	–	–	–	–	(95)	95	–	–	–
Éléments d'ajustement	41 \$	(33) \$	16 \$	52 \$	76 \$	0,57 \$	47 \$	(172) \$	(51) \$	32 \$	(144) \$	(1,02) \$
Montant ajusté	284 \$	109 \$	(48) \$	(33) \$	312 \$	2,30 \$	268 \$	99 \$	(48) \$	(37) \$	282 \$	1,99 \$

- i) Apport de Loblaw, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.
- ii) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, selon le cas.

**FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES DU SIÈGE SOCIAL DE GWL** Les flux de trésorerie disponibles du siège social de GWL sont tirés des dividendes reçus de Loblaw, des distributions reçues de Propriétés de Choix et du produit de la participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw, déduction faite des charges du siège social, des intérêts et de l'impôt sur le résultat payé.

(en millions de dollars)	12 semaines closes les	
	23 mars 2024	25 mars 2023
Dividendes de Loblaw	– \$	– \$
Distributions de Propriétés de Choix	84	83
Entrées nettes liées aux entreprises en exploitation du siège social de GWL	84 \$	83 \$
Produit de la participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw	154	188
Siège social de GWL, financement et autres coûts <sup>i)</sup>	(21)	(24)
Impôt sur le résultat payé	(76)	(61)
Flux de trésorerie disponibles du siège social de GWL	141 \$	186 \$

i) Le siège social de GWL comprend toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives. Comprend également les dividendes versés sur les actions privilégiées.

**FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION DE PROPRIÉTÉS DE CHOIX** Propriétés de Choix est d'avis que les fonds provenant des activités d'exploitation constituent une mesure utile de la performance sur le plan de l'exploitation, car ils peuvent être ajustés en fonction d'éléments inclus dans le bénéfice net qui ne découlent pas des activités d'exploitation ou qui ne donnent pas nécessairement une image exacte de sa performance.

Les fonds provenant des activités d'exploitation sont calculés conformément à la directive publiée par l'Association des biens immobiliers du Canada en janvier 2022 sur les fonds provenant des activités d'exploitation et les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés aux termes des Normes internationales d'information financière.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix avec le bénéfice net pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	12 semaines closes les	
	23 mars 2024	25 mars 2023
Bénéfice net	142 \$	271 \$
(Déduire) ajouter l'incidence des éléments suivants :		
Ajustement de la juste valeur de la rémunération fondée sur des parts	(1)	(1)
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables	(67)	(95)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	1	(76)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement détenus dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	2	(16)
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	30	15
Intérêts inscrits à l'actif au titre des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	3	3
Distributions sur les parts échangeables	75	74
Charges internes au titre de la location	2	2
Fonds provenant des activités d'exploitation	187 \$	177 \$